PROJET ÉDUCATIF

Service Direction de la Jeunesse,
de la Culture, du Sport et des Affaires Scolaires

Périscolaire - Mercredis éducatifs
Accueil de Loisirs - Ados

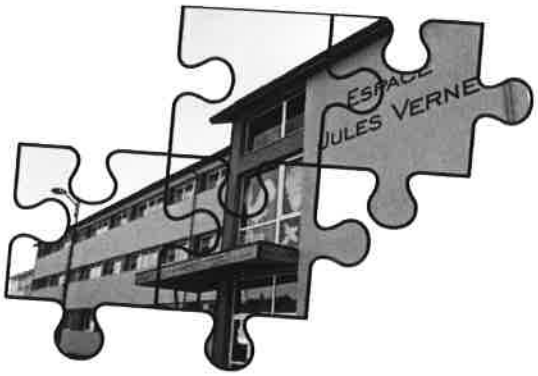

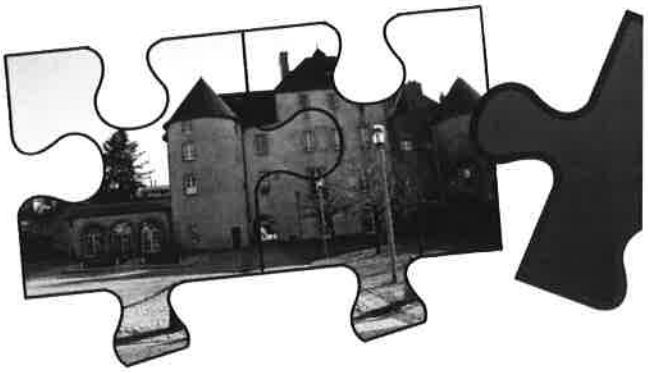

PROJET INSCRIT DANS UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SIGNÉE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MOSELLE.
PROJET GLOBAL POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LA COMMUNE DE MOULINS-LÈS-METZ DE 2 ANS ET DEMI (TPS) À 12 ANS ET LES JEUNES DE 12 À 17 ANS, DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS ET DEVOIRS DE FUTUR CITOYEN.

Mairie de Moulins-lès-Metz
6 rue de la Mairie - 57160 Moulins-lès-Metz

enfance.jeunesse@moulins-les-metz.fr / 03 87 61 61 90
animations.ados@moulins-les-metz.fr / 03 87 61 61 94

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20211207-2021-65-DCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/12/2021
Affichage : 09/12/2021

VOCATION DE L'ORGANISATEUR dans le cadre du Service Enfance Jeunesse :

- Organiser des loisirs pour les enfants et les jeunes :
  Accueil périscolaire maternelle et élémentaire,
  Mercredis éducatifs,
  Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires,
  Accueil de Loisirs pour les « ados » : accueil local, accueil de loisirs, et séjours...
  Animations Moulins fête l'été
- Promouvoir une politique éducative envers les enfants et les jeunes
- Développer les liens avec le tissu associatif de la commune
- Donner l'accès à des activités culturelles et sportives pour tous

DIAGNOSTIC et RESULTAT :

Réalisé à la suite de plusieurs enquêtes effectuées sur la commune de Moulins-lès-Metz auprès des familles.

- Besoin d'un accueil pour les enfants scolarisés de la Toute Petite Section (TPS) au CM2 dans les écoles de la commune, le matin avant la classe, à la pause méridienne, et après l'école
- Prendre en compte les jeunes en proposant des activités les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- Volonté politique de la commune de développer les loisirs pour les enfants et les jeunes de la ville

OBJECTIFS EDUCATIFS :

Les familles

- Proposer aux familles un mode de garde en-dehors des heures d'école
- Associer les familles sur le contenu et le déroulement des projets, et des séjours (réunions, mails...)

=> IMPLIQUER LES FAMILLES

Les enfants

- Participer à l'éveil alimentaire et l'éducation nutritionnelle pendant les temps de repas
- Amener les jeunes à une mixité des groupes sur l'ensemble d'un séjour en respectant les valeurs et les qualités de chacun
- Créer un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage
- Participer à l'éducation de l'enfant (éducation partagée)
- Inciter les jeunes à une démarche écoresponsable afin d'éveiller les citoyens de demain

=> DÉVELOPPER LES VALEURS DE LA VIE EN COLLECTIVITÉ

- En complément des familles et de l'école, aider les enfants à découvrir le monde, à être autonome... en passant par le jeu
- Permettre à l'enfant de découvrir ses capacités physiques, intellectuelles, d'expression, de création et d'imagination.
- Amener les jeunes à développer l'ouverture d'esprit et la curiosité

=> DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ, L'IMAGINAIRE ET LA CRÉATIVITÉ,
PERMETTRE LA DÉCOUVERTE PAR LE JEU

- Respecter le rythme de vie et le bien-être des enfants
- Porter attention à la réussite des jeunes dans la réalisation des activités pour qu'ils aient des repères et se sentent valorisés
- Porter attention à l'équilibre psychologique et physiologique des jeunes
- Intégrer le public porteur de handicap
- Permettre aux jeunes de s'exprimer et donner leur avis pour qu'ils se sentent impliquer dans la vie du groupe et leur permettre d'exister en tant qu'individu dans un groupe

=> RESPECTER LES RYTHMES ET LES CHOIX DE CHACUN

L'ÉQUIPE

- Développer des loisirs en proposant des activités adaptées en étant accompagné par une équipe qualifiée
- Utiliser les compétences diverses de chacun afin de proposer un éventail plus large d'animations
- Former l'équipe pédagogique pour élargir le champ compétences
- Coordonner le bon déroulement des idées pédagogiques grâce aux idées et critiques constructives de chacun et orienter le jeune vers une autonomie
- Respecter au mieux l'idée que ce sont les vacances des jeunes, de ce fait, prendre en considération l'envie de profiter du séjour à leur rythme
- Garder une continuité de l'équipe d'animation entre les différents accueils proposés pour permettre aux enfants d'avoir des repères et aux familles de développer un climat de confiance

LE TISSU ASSOCIATIF

- Développer des projets sur la commune avec le tissu associatif
- Faire connaitre aux enfants le monde associatif
- Faire connaitre aux enfants les activités culturelles et sportives locales et accessibles
- Mettre en place des projets intergénérationnels

MOYENS :

- Locaux d'accueil adaptés aux différents publics : chaque lieu d'accueil dispose d'un accès adapté au public à mobilité réduite (rampes d'accès, W.C. handicapés...)
- Espaces naturels aménagés : les deux quartiers bénéficient d'un parc de jeux et de zones de promenades nature
- Partenariat avec les associations culturelles et sportives moulinoises.
- Intervenants extérieurs : intervention de personnes extérieures et ayant des compétences particulières : ateliers percussions, magie, sophrologie, ateliers nature...
- Budget de fonctionnement et d'investissement (CAF)
- Equipe d'animation (constitution, réunions...) : la commune de Moulins-lès-Metz est inscrite dans un dispositif PEDT mais a fait le choix de conserver le taux d'encadrement prévu par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Des réunions sont programmées pour l'année et communiquées à l'équipe dès la rentrée.
- Horaires d'ouverture :

CALENDRIER

	PÉRISCOLAIRE	MERCREDIS ÉDUCATIF	ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS	ANIMATIONS ADOS	ACCUEIL DE LOISIRS 12-17 ANS
LUNDI	7H30-8H30 11H50-13H50 16H30-18H30				
MARDI	7H30-8H30 11H50-13H50 16H30-18H30				
MERCREDI		7H30-18H30		LOCAL : 14H-17H (EN PÉRIODE SCOLAIRE)	
JEUDI	7H30-8H30 11H50-13H50 16H30-18H30				
VENDREDI	7H30-8H30 11H50-13H50 16H30-18H30			LOCAL : 19H-22H (EN PÉRIODE SCOLAIRE)	
VACANCES			7H30-18H30 LES PREMIÈRES SEMAINES DES VACANCES DE FÉVRIER LES 3 PREMIÈRES SEMAINES DES VACANCES DE JUILLET		LES PREMIÈRES SEMAINES DES VACANCES SELON UN CALENDRIER PRÉCIS

- Communication avec les familles : nous communiquons avec les familles via les différents moyens de communications suivants : mails, mailing (logiciel de gestion d'inscriptions), affichage sur les sites d'accueil, site internet de la commune, Facebook
- Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap : chaque enfant est accueilli selon ses spécificités lorsque celles-ci sont connues. En accueillant les familles lors de l'inscription, nous échangeons sur les difficultés rencontrées par les enfants. La structure n'est pas adaptée pour accueillir tous les types de handicaps. Mais une solution est recherchée pour réagir au plus vite aux demandes des familles.
- Règlement intérieur
- Tarifs adaptés aux ressources des familles en fonction du quotient familial. Ce dernier est calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année N, sur les revenus N-1 (supérieur à 801 € : tarif de base, entre 401 € et 800 € : tarif de base −12%, entre 0 € et 400 € : tarif de base -30%).

Ce projet est révisé à chaque changement d'orientation éducatif et pédagogique ... par l'organisateur. Voté au Conseil Municipal.

Ref : Code l'action sociale et des familles

CASF Art. R.227-23 à R.227-25

SIGNATURE